

Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNAUTE DE COMMUNES



**PROCES VERBAL DU BUREAU
DU 26 JANVIER 2023 À 17 H 00**

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAU Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FORTOUL Jacques et MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSEES : MMES GARCIER-RICHAUD Hélène et PIGNATEL Agnès.

Avant de commencer, Mme Sophie VAGINAY RICOURT fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. MILLION-ROUSSEAU Daniel est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 14 décembre 2022,**
- 2. Avis sur reprise de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » par la commune d'Uvernet-Fours,**
- 3. Positionnement de la CCVUSP sur le projet « espace lumière »,**
- 4. Proposition d'Enercop de prendre part au capital de la société de projet « le soleil de Chanenc »,**
- 5. Stratégie en faveur de l'immobilier de loisirs - Enquête à destination des propriétaires de résidences secondaires des Alpes de Haute-Provence,**
- 6. Questions diverses.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 14 DECEMBRE 2022

Aucune observation n'étant émise, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. AVIS SUR REPRISE DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION D'OFFICE DE TOURISME » PAR LA COMMUNE D'UVERNET-FOURS

La présidente donne lecture de la lettre du Maire d'Uvernet-Fours du 29 novembre 2022, sollicitant l'avis du conseil communautaire sur la reprise de la compétence «*promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme* ».

L'avis de l'EPCI doit être rendu dans un délai **de trois mois** à compter de sa saisine par la commune concernée, à défaut l'avis est réputé rendu.

Elle précise que cet avis est un avis consultatif et qu'il ne lie pas la décision finale de la commune.

La commune devra ensuite prendre une délibération pour acter la reprise de l'exercice de la compétence.

Si la commune prend cette décision, dans **un délai de 9 mois à compter de la date de reprise effective de la compétence**, la CLECT devra se réunir pour débattre sur d'éventuelles compensations et remettre son rapport au conseil Communautaire, le rôle de la CLECT étant de neutraliser le transfert des coûts.

S'agissant du produit de la taxe de séjour, la CCVUSP continuera à le percevoir sur l'ensemble du territoire. Toutefois si l'office de tourisme de Praloup est constitué sous forme d'EPIC, elle devra lui reverser intégralement le produit de la taxe de séjour perçu sur le territoire de la commune d'Uvernet-Fours.

La présidente donne lecture du projet de délibération qu'elle propose de présenter au conseil communautaire du 8 février prochain.

Après en avoir débattu, les élus présents valident, à l'unanimité, ce projet de délibération.

3. POSITIONNEMENT DE LA CCVUSP SUR LE PROJET « ESPACE LUMIERE »

La présidente donne lecture du courrier de Mme BARREILLE qui sollicite l'avis de la CCVUSP sur les différentes hypothèses de tracé de la liaison Praloup/ la Foux d'Allos et projette à l'écran le document transmis par le SMAP faisant état des forces et des faiblesses de chaque hypothèse envisagée.

Elle indique que les communes d'Allos et d'Uvernet ainsi que la CCAPV ont déjà fait part de leur souhait de s'orienter vers la variante n°2 dont le coût prévisionnel est de 43 M €. A ce titre, un tableau a été établi par les services faisant apparaître les variables d'ajustement proposées par chacun des partenaires.

Après discussion, compte tenu des différents enjeux financiers, techniques et environnementaux, les élus se positionnent également sur la variante n°2.

Un courrier sera adressé à la présidente du SMAP en ce sens, en rappelant les conditions qui avaient été actées lors de la conférence des maires du 7 mars 2022 à savoir :

- L'équité des nouveaux investissements sur les deux territoires qui ne devront pas impacter les finances de la CCVUSP avant 2030 (fin des emprunts en cours),
- L'engagement de la commune d'Uvernet sur l'augmentation des lits chauds et sur l'amélioration du parcours clients par la réalisation d'investissements en matière de cheminement piétons, stationnement, rénovation d'espaces public, ...

4. PROPOSITION D'ENERCOP DE PRENDRE PART AU CAPITAL DE LA SOCIETE DE PROJET « LE SOLEIL DE CHANENC »

La présidente fait part de la proposition qu'ENERCOP a faite à la CCVUSP de prendre part au capital de la société qui va mener le projet photovoltaïque de Chanenc sur Jausiers et de sa demande de soutien au projet.

Elle informe également du courrier adressé par M. le Sous-Préfet de Barcelonnette qui souhaite que la CCVUSP entame une réflexion approfondie sur la compétence « Energies renouvelables » et détermine une ligne de partage entre ce qui relève de l'intercommunalité et ce qui demeure du ressort communal.

A ce titre, il faudra passer par une refonte totale des statuts de l'EPCI car l'Etat ne prendra pas un arrêté modificatif statutaire pour clarifier uniquement une compétence.

Les services de la CCVUSP ont entamé un travail sur le toilettage des statuts en partenariat avec les services de l'Etat et reviendront vers les élus pour les compétences qui nécessitent d'être affinées.

A ce stade, la CCVUSP ne prendra pas position sur les projets « ENr » notamment lorsqu'ils sont envisagés sur des terrains privés.

5. STRATEGIE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS - ENQUETE A DESTINATION DES PROPRIETAIRES DE RESIDENCES SECONDAIRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Le Département des Alpes de Haute-Provence et ses communautés de communes porteuses de stations de sports d'hiver souhaitent développer une stratégie en faveur de l'immobilier de loisirs afin de réhabiliter et de développer l'offre d'hébergements à vocation touristique.

A ce titre, une enquête est proposée aux propriétaires de résidences secondaires pour mieux connaître leurs fonctionnements (modes d'occupation, expériences locatives, volonté de (re)mise en location, projets de rénovation, etc.)

Il a été proposé aux maires concernés (maires de communes support des stations de ski) de signer un courrier d'accompagnement à ce questionnaire qui sera également signé par la Présidente du Département 04 et les Présidents des EPCI. Il sera ensuite envoyé à chaque propriétaire par le Département.

A ce jour, les communes de La Condamine, Faucon, Enchastrayes et St Paul n'ont pas encore signé le courrier.

La présidente indique qu'elle a donné sa démission de son poste de délégué au SMAP. Lors du conseil communautaire du 8 février, il conviendra de désigner un nouveau délégué titulaire pour la remplacer.

Elle propose ce poste à Mme OKROGLIC Dominique, actuellement déléguée suppléante.

Celle-ci y est favorable.

Sa candidature sera donc présentée au conseil du 8 février prochain. Il conviendra le cas échéant de désigner également un délégué suppléant pour remplacer Mme OKROGLIC si elle devient titulaire.

Ce poste pourrait être proposé à Mme PIGNATEL Agnès qui siégeait lors de l'ancienne mandature.

6. QUESTIONS DIVERSES.

Sandra REYNAUD souhaite aborder deux sujets demandés par Hélène GARCIER-RICHAUD, absente ce jour.

Le premier concerne le loyer des restaurants du cœur. Elle souhaite savoir comment se situent les tarifs de l'hôtel d'entreprises par rapport à ceux de la maison de santé. La présidente lui confirme que le tarif des loyers des locaux de l'hôtel d'entreprises est plus avantageux que celui de la maison de santé malgré son augmentation récente.

Le deuxième sujet concerne la recherche d'un local de 180 m² par l'association Solidaridat pour y implanter une épicerie solidaire.

La présidente confirme que la CCVUSP ne possède pas de local d'une telle superficie. Elle tient à souligner que la CCVUSP mobilise, dans l'hôtel d'entreprise, une grande salle de réunions gracieusement mise à disposition de cette association et ce, depuis plusieurs années.

La présidente informe que de nombreuses associations sont à la recherche de locaux. A ce titre, la commune de Barcelonnette a déjà engagé quelques travaux au quartier Craplet pour y héberger les associations caritatives telles que la croix rouge, l'Estella et Audacce. Elle mène en parallèle une réflexion sur l'opportunité de créer une maison des associations.

Sandra REYNAUD tient également à faire part de la difficulté pour les jeunes de la vallée qui ne sont plus étudiants de pouvoir skier compte tenu du prix du forfait. Elle souhaiterait que l'on puisse instaurer des conditions tarifaires préférentielles pour les jeunes, sous conditions de ressources.

Il est rappelé qu'un forfait réservé aux ubayens existait auparavant et qu'il a dû être arrêté car considéré comme discriminatoire.

Il sera demandé à la RUS de réfléchir à un tel forfait qui pourrait être proposé à la vente uniquement le jour de la foire st Michel et réservé aux jeunes sous conditions de ressources et d'âge

La réunion prend fin à 20 h 00.
Le secrétaire de séance,
M. Daniel MILLION ROUSSEAU



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT,

